Image not found or type unknown

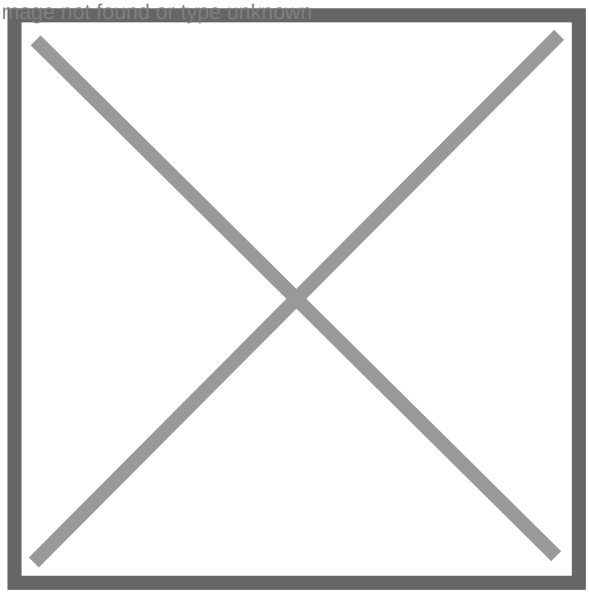

Inscription en école maternelle

Par **severine robic**, le **17/02/2011** à **20:04**

Bonjour,
Je viens de déménager a Saint Martin aux antilles du côté Français, j'ai voulu inscrire mon enfant en maternelle, et on m'a répondu qu'il n'y a plus de places pour les enfants nés en 2007. Cependant mon enfant était déjà scolarisé en maternelle à Paris et on m'a dit que lorsqu'un enfant est déjà scolarisé on ne peut pas me refuser l'inscription. Pourriez vous me le confirmer et si possible me transmettre le texte de loi.
Merci 1000 fois de votre aide,

Cldt

Par **mimi493**, le **17/02/2011** à **21:07**

L'école maternelle n'est pas obligatoire et la loi à St Martin n'est pas forcément la même qu'en France métropolitaine et DOM

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés